



Aux travailleurs des rayons télécom Media Markt

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Il y a 6 mois, la direction nous avait annoncé, au conseil d'entreprise, un nouveau système de travail qui allait permettre aux travailleurs des rayons télécom d'avoir accès à certaines commissions. C'était bien entendu une très bonne nouvelle pour les travailleurs concernés qui allaient pouvoir voir leur salaire augmenter. Seulement voilà, après 6 mois, force est de constater que le système mis en place (et que nous jugions déjà à l'époque trop peu clair) n'est pas équitable pour tous et ne permet pas de travailler en toute confiance. Nous apprenons par exemple qu'il ne suffit plus de faire 450 points pour avoir une prime mais qu'il y a maintenant d'autres objectifs à atteindre.

Pour le moment, la direction est assez laxiste car le projet se lance et que les vendeurs Orange viennent de nous quitter, mais qu'en sera-t-il dans quelques mois ou quelques années ? Aurons-nous toujours les mêmes possibilités en termes de commissions ?

Nous rappelons quand même qu'en 2018, nous avons dû négocier la sortie du commissionnement des omniums pour l'ensemble du personnel qui y avait droit car ce n'était pas présent dans tous les magasins. Nous voulons éviter que cette situation ne se répète ou que chaque magasin in fine décide de faire comme il veut sur la nature des commissions.

C'est la raison pour laquelle nous demandons :

- La mise en place d'une convention collective de travail qui encadre le projet avec notamment les objectifs et les primes liées aux résultats fixés clairement.
- Au-delà de l'objectif collectif, nous demandons un commissionnement individuel dès 250 points même si le collectif n'est pas atteint.
- Des objectifs réalisables en fonction du potentiel de chaque magasin. En effet il n'est pas normal que les travailleurs d'un plus petit magasin aient les mêmes objectifs qu'un plus gros. Certains d'ailleurs n'ont toujours pas eu la possibilité d'avoir des commissions!
- Une dénomination de la fonction identique pour tous « sales Telecom specialist » avec une catégorie 3 au niveau du barème salariale.

Nous rappelons encore une fois que ce projet est intéressant pour l'entreprise et pour les travailleurs. Mais si la direction veut en faire une réussite avec des travailleurs motivés et qui ont confiance alors il faut commencer par montrer du respect et accepter de mettre un cadre clair à ce projet en concertation avec la délégation syndicale et les travailleurs !

Ensemble on est plus fort.